

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Date de convocation 13 octobre 2023 - Date d'affichage : 13 octobre 2023)
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal - légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques TROGER, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : M. TROGER - Maire.
MM. BARDIN, CHASSAGNON, Mme COMTE - adjoints
Mmes LEBON, LEYLAND, MERTENS et MM. BERA,
DAURAT, EZAT, SAUNER, TAURAND.

ABSENT EXCUSE : Mme GODIN

Le secrétariat a été assuré par Madame Hélène LEYLAND

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Sans observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Concernant le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023, Monsieur le Maire précise que celui-ci a été transmis ce jour aux membres du Conseil Municipal.

Celui-ci sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion en novembre prochain.

ECOLE

◆ **CARTABLES NUMERIQUES**

Comme suite à la délibération du Conseil Municipal, en date du 16 mai 2023, approuvant la candidature de la commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES au dispositif départemental de soutien au bloc communal pour la généralisation des Equipements Individuels Mobiles en sollicitant auprès du Département des Yvelines un financement à hauteur de 70 % du coût des travaux estimés à 5 747.19 € HT, soit une somme de 4 023.00 euros, pour la réalisation des travaux de prérequis et la mise à disposition de tablettes numériques pour les élèves et professeurs des classes de CM1 et CM2 de l'école publique élémentaire, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des Conseillers Départementaux du canton de RAMBOUILLET (Mme Clarisse DEMONT et Monsieur Geoffroy BAX DE KEATING) nous informant de l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 023 euros dans le cadre de la convention tripartite relative au dispositif « e-SY ».

◆ PROJET CLASSE DECOUVERTE/2024

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Madame la Directrice de l'Ecole concernant un projet pour l'organisation d'une classe découverte en 2024.

Dans cet objectif, Monsieur le Maire précise qu'une réunion a été organisée par Madame la Directrice, le jeudi 12 octobre 2023, en présence de Madame MERTENS et de lui-même.

Les points suivants ont été exposés :

- Cette classe découverte aurait lieu du 10 au 14 juin 2024 à LA CELLE LES BORDES au lieudit les HAUTS BESNIERES.
- Le but du séjour est de faire découvrir aux 20 enfants de CM1 et CM2 la biodiversité et la nature.
- Le coût du séjour a été chiffré aux alentours de 7 000 € sachant que le coût réel sera connu fin novembre 2023.
- La Directrice sera accompagnée de deux parents, Monsieur GUERMONPREZ et Madame ANDALO.
- Il est prévu que les parents déposent les enfants le premier jour et que le retour se fasse en bus.

Au regard de ces éléments, Madame la Directrice souhaite donc savoir si le Conseil Municipal serait favorable à ce projet et si une participation financière pourrait être accordée. De même, dans l'affirmative, quel en serait le montant sachant que le coût de ce séjour est estimé à 350 € par enfant.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe sur ce projet et notamment sur une participation exceptionnelle de la commune à hauteur de 50% du coût du séjour.

Par ailleurs, Monsieur BARDIN signale qu'il existe des subventionnements au sein du PNR de la Haute Vallée de CHEVREUSE pour ce genre de sorties scolaires ayant pour objectif « la découverte et l'initiation à l'environnement ».

Monsieur EZAT précise, quant à lui, qu'il existe également un subventionnement pour les classes d'eau.

Puis, Monsieur le Maire expose que la Directrice lui a signalé qu'elle souhaiterait que la sortie de fin d'année en juin 2024 se déroule soit au Château de BRETEUIL ou soit au Parc France Miniature à ELANCOURT.

De même, pour répondre au vœu de la Déléguée de l'Education Nationale, la Directrice souhaiterait ajouter un panneau d'affichage supplémentaire pour un affichage complet des PV du conseil d'école.

Un accord est donné sur ces deux requêtes.

◆ PROJET ANNEE OLYMPIQUE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Madame la Directrice de l'Ecole concernant un projet « année Olympique » en collaboration avec l'USSA de SAINT ARNOULT-EN-YVELINES pour la poursuite d'un apprentissage du tennis de table avec les 3 classes.

Cela représenterait 12 séances et, par conséquent, engendrerait des frais de transport à hauteur de 1 452 euros TTC.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord sur cette demande et notamment la prise en charge des frais de transport.

Madame la Directrice envisage également d'ajouter, en supplément des cours de tennis déjà en place au niveau de la salle des fêtes, l'organisation de cours de TCHOUKBALL et de HOCKEY les vendredis après-midi pour les 3 classes à raison d'une heure par classe.

Un accord est donné sur ces deux requêtes.

SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire présente une synthèse, rédigée par Madame LEBON, des points abordés lors de la réunion de la Commission de Sécurité Routière du 9 octobre 2023.

A savoir :

Signalisation verticale : l'entreprise JCB a prévu de reprendre l'installation des panneaux manquants et de présenter des devis pour de nouveaux équipements (ex : panneaux zone 30 plus grands ou marquages 30 au sol). Pour info ou rappel : le chemin de Montjoye passera en « zone 30 », en harmonie avec les autres voies.

Madame LEBON signale que les « rappels piétons » ont été livrés et qu'ils devraient être installés prochainement

Madame MERTENS fait remarquer que les panneaux « priorité à droite » dans le sens RAMBOUILLET/SAINT-ARNOULT sont masqués par les panneaux d'arrêt de bus et qu'il convient d'y remédier.

Pose des radars : Monsieur le Maire a demandé des précisions sur le devis reçu de la société QUEKENBORN, notamment sur le contenu du forfait de 450 €, sollicité par pose de radar, afin de savoir si celui-ci couvre la mise en place d'un support lorsque celui-ci n'existe pas et un éventuel déplacement du radar si celui-ci ne donnait pas satisfaction.

Il s'agit de disposer au plus vite des mesures radars afin d'objectiver les effets des mesures de sécurité routière prises pour la commune.

Panneaux "attention école" : La commission souhaite conserver le format carré des panneaux existants. Les élus sont invités à indiquer leurs préférences parmi les dessins proposés, intégrant celui qui avait été sélectionné par le CME.

Après réalisation d'une enquête, par courriel auprès du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a obtenu 7 réponses sur 13 et que le choix s'est porté sur le panneau numéro 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (ABSTENTION de Mme LEBON) décide de confirmer ce choix pour le panneau numéro 4

Taille des feuillus à la charge des propriétaires : la commission souhaite mettre en place une procédure pour contraindre les propriétaires à tailler leurs feuillus pour libérer l'espace public des trottoirs et assurer la visibilité des signalisations de sécurité routière.

Et de leur facturer ces frais s'ils ne s'en chargeaient pas.

Monsieur le Maire précise qu'il a, d'ores-et-déjà, adressé un courriel à Monsieur MOUSSAOUI, Gérant du Rosé de Touraine, pour lui demander de tailler la haie située sur la route de la Celle afin de redonner la visibilité du feu tricolore.

Gestion des bacs à ordures pour éviter qu'ils stagnent plusieurs jours sur les trottoirs : Devant certaines résidences secondaires, les bacs à ordures restent en place plusieurs jours voire toute la semaine. Certains résidents permanents ne rangent pas sans délai leurs bacs à ordures. Il est proposé d'écrire à ces résidents pour leur demander de s'organiser pour la « rentrée » sans délai de ces bacs.

Monsieur BERA suggère de confisquer les poubelles qui restent, plus que de raison, sur la voie publique afin de permettre une responsabilisation des « contrevenants » lorsqu'ils viendront les chercher.

Déplacement de l'arrêt de bus, au niveau du centre, venant de Rambouillet vers la Celle : Monsieur le Maire a refusé la proposition de TRANSDEV de déplacer l'arrêt de bus sur le parking le long de la Rabette, qui générerait des problèmes de circulation.

Monsieur le Maire précise que ce refus a été motivé par le fait que cela entraînerait de nombreux travaux avec la création d'une zone spécifique de stationnement, qui supprimerait de fait de nombreuses places de parking, la construction d'un quai aux normes des PMR qui est obligatoire et d'un nouvel abri bus mais également par le fait que l'arrêt du bus à cet endroit couperait toute visibilité aux automobilistes venant de la mare aux loups pour tourner à gauche en direction de RAMBOUILLET et les véhicules en arrêt derrière le bus bloqueraient l'entrée et la sortie de la rue de la mare aux loups.

Problème de visibilité pour les véhicules venant de SAINT-ARNOULT au niveau de la place du Moulin pour apercevoir les véhicules venant de ROCHEFORT-EN-YVELINES, en raison de l'angle des deux voies : il est proposé de consulter Ingénieur 'y sur ce point.

Alerte d'une famille sur la dangerosité du trajet de leurs enfants pour aller à l'école à pied le long de la RD27 entre le chemin de Montjoye et la place du Moulin : la configuration des lieux ne permet pas de disposer de trottoirs assez larges pour que les enfants accompagnés circulent en sécurité. La commission prévoit d'examiner la situation sur place et d'étudier la proposition de la famille de déplacer le passage piétons pour avoir une visibilité des véhicules venant de ROCHEFORT-EN-YVELINES.

Autres sujets évoqués, sans approfondissement à ce stade :

☞ Réfection des trottoirs et emplacements de parking.

Monsieur DAURAT propose de solliciter plusieurs devis afin de permettre un choix de l'Assemblée sur 3 possibilités qui seraient soit une réalisation en grave, soit en enrobé ou soit en béton désactivé.

En réponse, Monsieur le Maire précise que les devis ont été reçus mais qu'il convient d'étudier la matérialisation des places. Monsieur le Maire évoque alors le nouveau parking arboré de la FFF.

Après débat, cette éventuelle solution de parking arboré s'avèrerait trop chère et sans une réelle tenue. Il est donc demandé de privilégier une solution plus pertinente telle qu'un revêtement en béton désactivé avec la pose de pavés pour la matérialisation des places.

- ☞ Gestion des poubelles de la place du village, qui débordent le weekend (à intégrer dans une discussion plus générale)

Il est confirmé que le local poubelle est exclusivement réservé à la boulangerie et aux locataires. Il est également proposé de suggérer à la boulangerie de disposer de sa propre poubelle qui permettrait une meilleure gestion des poubelles de la place

- ☞ Stationnement des véhicules sur les trottoirs

CIMETIERE - REFECTION DU MONUMENT CARAN D'ACHE

◆ DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès du Conseil Départemental des Yvelines pour les travaux de restauration du Monument érigé à la mémoire de CARAN D'ACHE, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental accordant une autorisation de commencement anticipée des travaux, sans attendre la notification de la subvention, en raison du risque d'affaissement du Monument.

◆ FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT DE RAMBOUILLET TERRITOIRES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 décembre 2022 le Conseil Municipal a décidé de reprendre la concession en état d'abandon, acquise par Monsieur Serge de SAVIGNE, afin de permettre la restauration du monument érigé à la mémoire d'Emmanuel POIRE, dit « CARAN D'ACHE ».

Pour ce faire, une consultation d'entreprises a été lancée et le devis de L'EURL Atelier Pierre GAMIN a été retenu pour un montant de 16 920 € TTC (14 100 € HT).

Une demande de subvention a également été déposée auprès du Conseil Départemental des Yvelines à hauteur de 65% du montant HT des travaux, soit une somme de 9 165 euros.

Au regard de ces éléments et dans le cadre d'une recherche de financements complémentaires, Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que la commune pourrait également solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours en Investissement, institué par la Communauté d'Agglomération de RAMBOUILLET TERRITOIRES à partir de 2023 pour le compte de ses communes membres.

Monsieur le Maire précise que ce Fonds de Concours sera fixé chaque année par délibération du Conseil Communautaire au moment du vote du budget et que la répartition de celui-ci se fera par commune en fonction du nombre d'habitant au 1^{er} janvier de l'année N.

Ainsi, au titre de l'année 2023, la commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES pourrait bénéficier d'un fonds de concours à hauteur de 12 559 euros.

Monsieur le Maire propose alors de solliciter l'attribution dudit fonds de concours au vu de participer au financement complémentaire du projet de restauration du monument érigé à la mémoire de « CARAN D'ACHE », à hauteur de 15 % du montant HT des travaux, soit une somme de 2 115 euros.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter, auprès de RAMBOUILLET TERRITOIRES, l'attribution d'un fonds de concours à la commune au vu de participer au financement complémentaire du projet de restauration du monument érigé à la mémoire de « CARAN D'ACHE », à hauteur de 15 % du montant HT des travaux, soit une somme de 2 115 euros.
- CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente décision et des formalités administratives, notamment la signature de la convention à intervenir entre RAMBOUILLET TERRITOIRES et la commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES.

Par ailleurs, concernant la recherche de financements par « mécénat », Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de son contact avec Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat, pour une éventuelle intervention de la Fondation CARAN D'ACHE.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES

◆ REDEVANCE SPANC

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de RAMBOUILLET TERRITOIRES concernant l'envoi d'un courrier, par voie postale, aux usagers de la commune équipés d'installations en assainissement non collectif.

Ce courrier concerne le recouvrement de la redevance SPANC instaurée suivant la délibération n°CC2206ASS01 du 21 juin 2022 du Conseil Communautaire.

Il est précisé que cette redevance, dont le montant est fixé à 66 € par installation et par an, est payable par les usagers équipés d'installations en assainissement non collectif afin de réaliser des opérations de contrôle.

◆ INAUGURATION CITY STADE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de RAMBOUILLET TERRITOIRES concernant l'inauguration du terrain multisports (City Stade) dont la date a été fixée au mercredi 15 novembre à 17 heures 30.

Monsieur le Maire remercie les membres Conseil Municipal qui pourront être présents lors de cette manifestation.

De son côté, Monsieur DAURAT se propose d'organiser, ultérieurement, un évènement autour de ce City Stade à l'attention des Clarifontains afin de leur faire découvrir cette nouvelle installation.

◆ PROJET INTER VILLAGES 2024

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de RAMBOUILLET TERRITOIRES concernant l'organisation, à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été qui auront lieu à Paris en 2024, d'une grande rencontre originale entre les 36 communes du territoire qui aura lieu les 22 et 23 juin 2024 ; sachant que les inscriptions sont d'ores-et-déjà ouvertes et que tous les propositions de participations seront les bienvenues.

Ces compétitions amicales entre villes et villages seront l'occasion pour les habitants de se rassembler et de montrer leur esprit d'équipe.

Il s'agira d'une olympiade sportive et festive au cœur du territoire !

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

◆ PLAN DU PARC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de l'envoi d'un courrier à Madame CABRIT, Présidente du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de CHEVREUSE (PNR), concernant les souhaits de modification du Plan de Parc pour la prochaine Charte.

Il faut noter que ces souhaits concernent uniquement le secteur de la rue de la Mare aux Loups et rentrent totalement dans l'objectif d'économie en termes d'espace et de densification poursuivi par le Parc dans sa révision.

A savoir :

La commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES a considéré que la Roselière située route de la Mare aux loups et actuellement située en zone urbaine- présentait un intérêt écologique nécessitant des mesures de préservation.

Dans ce contexte, la commune a souhaité faire l'acquisition de ces parcelles pour les repositionner en zone naturelle. En compensation de l'acquisition, il a été négocié avec le propriétaire actuel (la société ANTHEMIS, représentée par Monsieur Éric Lepers) que trois parcelles d'une contenance de 1000 m² chacune, actuellement situées en zone naturelles, mais contiguës à la zone urbaine, seraient reclassées en zone UR2.

La demande faite au parc est d'accepter de se mettre en cohérence avec la politique communale ayant déjà fait l'objet de discussions avec les représentants du Parc (et de l'Etat) dans le cadre de la révision du PLU de la commune. Il n'est pas inutile de rappeler que cette opération conduit à un solde net en faveur de la zone naturelle de 4.624 m².

CONCRETEMENT, il s'agira de procéder aux modifications détaillées dans les deux points suivants :

1. Enlever de la zone urbaine du Plan de parc les parcelles suivantes (Roselière située rue de la mare aux loups)

- Parcelle A541, d'une contenance de 1966 m²
☞ actuellement en UR2 pour 1350 m², la passer en N en totalité
- Parcelle A540, d'une contenance de 2553 m²
☞ actuellement en UR2, la passer en N
- Parcelle A539, d'une contenance de 3721 m²
☞ actuellement en UR2, la passer en N

2. Faire entrer dans la zone urbaine du Plan de parc les 3 parcelles suivantes (située rue de la mare aux loups)

- Parcelle E218, d'une contenance de 1000 m²
☞ actuellement en N, la passer en UR2
- Parcelle E219, d'une contenance de 1000 m²
☞ actuellement en N, la passer en UR2
- Parcelle E220, d'une contenance de 1000 m²
☞ actuellement en N, la passer en UR2

Remarques complémentaires

Dans le cadre de la révision du PLU de la commune, il a également été porté à la connaissance du PNR les points suivants :

- La parcelle A580, d'une contenance de 6300 m², située rue de Rochefort et faisant l'objet d'une OAP, actuellement en UR2 et hors zone urbaine du parc sera comme cela a été demandé par les services de l'Etat repositionné en zone naturelle.
- La parcelle E200, au lieu-dit SAINT REMY, d'une contenance de 10045 m², actuellement en UR2 et hors zone urbaine du parc sera repositionné en zone naturelle.
- La parcelle E199, au lieu-dit SAINT REMY, d'environ 17 Ha, actuellement en zone N hormis 1555 m² en zone UR2 et hors zone urbaine du parc sera repositionné en zone naturelle dans sa totalité.

PROGRAMME VILLAGE D'AVENIR

◆ **DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale du courrier adressé en Préfecture des Yvelines, le 9 octobre dernier, afin de déposer une candidature pour bénéficier du nouveau programme d'ingénierie d'État « Villages d'avenir » annoncé dans le Plan France Ruralités.

Par cette candidature, il a été souligné que notre commune souhaitait développer une série d'actions pour lesquelles l'offre actuelle d'ingénierie locale n'est pas suffisante, notamment pour la restructuration et l'agrandissement de l'école communale ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire précise également que Monsieur BARDIN a participé à un « webinaire » le 10 octobre dernier sur ce programme.

Monsieur BARDIN expose alors que ce programme « Village d'avenir » vise à l'accompagnement en ingénierie destiné aux communes rurales avec le déploiement de 100 chefs de projets (rattachés à l'ANCT) installés dans les sous-préfectures qui apporteront une assistance technique.

Il précise que chaque chef de projet ne pourra accompagner que 10 à 15 communes sur 18 mois et qu'un seul chef de projet a été nommé pour les Yvelines avec une capacité de 20 communes.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'enquête public relative à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est terminée depuis le 6 octobre 2023.

Dans ce cadre, le Commissaire Enquêteur a, d'ores-et-déjà, remis une note de synthèse comprenant différents questionnements sur lesquels il demande une réponse d'ici le 26 octobre prochain afin de rédiger son rapport dans le mois qui suivra.

Une fois cette formalité effectuée et après d'éventuelles corrections du dossier, l'objectif serait un arrêt du PLU dans le courant du mois de décembre 2023.

Monsieur CHASSAGNON précise alors qu'il faudra « tenir » sur les OAP qui ont été l'objet de plusieurs remarques de la part des deux propriétaires.

COURRIERS DIVERS

◆ COURRIER DE RAMBOUILLET TERRITOIRES

A titre d'information, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Thomas GOURLAN, Président de RAMBOUILLET TERRITOIRES, adressé à Madame Anne CABRIT Présidente du PNR de la Haute Vallée de CHEVREUSE.

Par cette correspondance, le Président de RAMBOUILLET TERRITOIRES sollicite la Présidente du PNR pour faire converger les enjeux d'aménagement pour les communes relevant du périmètre PNR ou de celles « Ville Porte » pour une mise en cohérence du SCOT (Schéma e Cohérence Territorial de RAMBOUILLET TERRITOIRES) et de la Charte du PNR.

Monsieur le Maire souligne également que le PADD du SCOT devrait être présenté lors d'un prochain Conseil Communautaire afin de permettre son arrêt en mai 2024.

◆ PLAN VIGIPIRATE – COURRIEL DE MADAME LA DIRECTRICE D'ECOLE

Dans le cadre de l'activation du niveau « URGENCE ATTENTAT » du Plan VIGIPIRATE et d'une surveillance renforcée des établissements scolaires, Madame la Directrice de l'Ecole a réitéré la demande de sécurisation de la clôture côté ancienne cour.

Une demande identique a également été déposée par les délégués des parents d'élèves.

Pour ce faire, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal au regard des projets à venir.

Après réflexion, Monsieur DAURAT propose de solliciter la Directrice de l'Ecole afin de connaître les prérequis de la Directrice de l'Education Nationale pour mise en œuvre d'une sécurisation de cette clôture tout en exposant qu'il n'y a pas lieu de réaliser une clôture définitive car celle-ci sera certainement amenée à être détruite dans le cadre des futurs travaux.

◆ COURRIEL DE LA DIRECTION DES MOBILITE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

A titre d'information, Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de réponse du service « Subventions des Mobilités » du Conseil Départemental des Yvelines concernant le

programme 2023-2026 de subventionnement d'aide aux communes en matière de voirie et réseaux divers

Il est à noter que la commune pourra déposer un dossier de demande de subvention dès que l'Assemblée Départementale aura voté, probablement début 2024, la répartition CART/Communes ; ce qui permettra de connaître le montant de la subvention qui reviendra à la commune après répartition.

QUESTIONS DIVERSES

◆ PROJET DE PARCOURS HISTORIQUE

Madame COMTE rappelle à l'Assemblée Municipale que par délibération en date du 15 mars 2022, le Conseil Municipal avait validé le projet de création d'un parcours historique sur la commune, en partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de CHEVREUSE (PNR) selon des éléments communiqués, et donné son accord pour solliciter les subventions auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de CHEVREUSE après validation du coût définitif en fonction des vérifications de faisabilité des choix retenus.

Madame COMTE précise qu'elle vient d'être destinataire d'un courriel, en date du 17 octobre, de Madame Sophie DRANSART, Chargée de mission Patrimoine Culture au sein du PNR, pour lui annoncer que le marché avait été lancé et l'entreprise choisie selon les éléments et le chiffrage suivant :

- 3 panneaux de départ
- 1 poteau fléché sur le circuit des grands bois
- 6 panneaux patrimoine : 3 sur pied et 3 en applique + frais pour la réalisation d'illustrations
- Le budget total de ces réalisations serait de : 29 200 € H.T.
- La subvention du Parc (70%) s'élèverait à : 20 440 € H.T soit un reste à charge pour la commune de 8 760 € H.T.

Au regard de ces éléments, Madame COMTE propose que le Conseil Municipal confirme la délibération prise le 15 mars 2022 en fonction du chiffrage effectué.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- CONFIRME LA VALIDATION de ce projet de création d'un parcours historique sur la commune, en partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de CHEVREUSE, pour un coût de 29 200 € HT, selon des éléments exposés ci-dessus.
- CONFIRME SON ACCORD pour solliciter les subventions auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de CHEVREUSE à hauteur de 70 % du montant HT des travaux, soit une somme de 20 440 €.
- CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

◆ PROJET DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

A la demande de Monsieur le Maire, Madame LEBON informe l'Assemblée Municipale de son projet de création d'une association qui pourrait s'intituler "Clari-Seniors", et qui aurait pour objectif de favoriser l'accompagnement des personnes âgées isolées, qu'elles soient résidentes de l'EHPAD KORIAN ou dans des logements privés de la commune, voire dans des communes limitrophes.

En effet, Madame LEBON pense qu'une telle action serait une initiative complémentaire précieuse pour les personnes âgées isolées et permettrait, grâce à la mobilisation régulière ou épisodique de bénévoles, d'organiser des actions diverses (visites, aide dans certaines tâches...) et sans enjeu financier, notamment intergénérationnelles, avec enfants et habitants de la commune.

Madame LEBON souligne qu'elle dispose déjà du soutien de l'animatrice de l'EHPAD KORIAN, établissement qu'elle visite chaque semaine depuis la réouverture après la pandémie.

Pour ce faire, Madame LEBON souhaite proposer aux membres du CCAS intéressés par cette démarche de venir vers elle.

Madame LEBON souligne que cette action repose sur du bénévolat et que si personne ne semble intéressé, elle le mettra en œuvre tout seule.

INTERVENTION DE MONSIEUR DAURAT

Monsieur DAURAT interpelle l'Assemblée Municipale sur les agissements des joueurs et dirigeants du nouveau club de football, notamment sur sa constatation de leur attitude irrespectueuse dans l'utilisation des vestiaires de la salle des fêtes, que ce soit vis-à-vis- des locaux mais aussi des joueurs de tennis qui utilisent également lesdits vestiaires.

En effet, Monsieur DAURAT souligne que la majorité des joueurs ne semblent pas être des Clarifontains, notamment en ce qui concerne les adolescents. De même, Monsieur DAURAT signale que ces joueurs terminent leur entraînement sur le City Stade et, là encore, sans respect des installations

Au regard de ces éléments et afin de protéger les intérêts de la commune, Monsieur DAURAT préconise d'établir une convention avec ce club de football pour la mise à disposition des vestiaires mais également du terrain de sports afin de définir juridiquement les modalités de discipline et d'utilisation.

Une telle convention pourrait également être signée avec le Club de tennis pour l'utilisation desdits vestiaires.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la déception de Monsieur Mohamed KHOUTBI (dit Momo) suite à la rencontre organisée avec le Centre Technique de Football et notamment de leur refus d'apporter leur soutien pour l'obtention d'équipements (buts, filets, appareil pour tracer le terrain...) et autres demandes.

Monsieur le Maire précise également que Monsieur Mohamed KHOUTBI lui a signalé que les vestiaires actuellement utilisés n'étaient pas conformes car dans le cadre des championnats, ils se doivent de disposer de deux vestiaires.

Madame MERTENS expose alors que l'utilisation des vestiaires de la salle des fêtes a été faite d'un commun accord entre Monsieur Mohamed KHOUTBI et Monsieur Olivier THOMAS selon un entretien auquel elle avait assisté.

Après débat et considérant que les entraînements de football ont lieu, semble-t-il, les mercredis, vendredis et samedis, Monsieur DAURAT propose d'organiser une rencontre avec les dirigeants de ce club de football pour solutionner, au plus vite, la mise en œuvre d'un cadre juridique de cette activité.

Quant aux vestiaires, il est soulevé la possibilité de mettre en place des « algécos » pré-équipés dans l'attente de trouver une autre solution.

INTERVENTION DE MONSIEUR EZAT

Monsieur EZAT informe l'Assemblée Municipale de sa participation à différentes réunions.

- Commission de sécurité de l'arrondissement de RAMBOUILLET le 10 octobre 2023 pour la visite de réception de travaux concernant le Restaurant du Centre Technique National de Football Fernand SASTRE
- Commission thématique du PNR sur la biodiversité au cours de laquelle il a été soulevé différents points tels que le curage des étangs et leur ré-empoissonnement, l'entretien des rivières et des petits réseaux (ru) et la mise à jour de la carte de biodiversité du parc

Monsieur EZAT signale également que le projet du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de CHEVREUSE (PNR) concernant la réalisation d'un « Atlas de la biodiversité communale » est achevé au niveau de la phase 2021-2023 et qu'il convient maintenant de disposer de nouvelles candidatures de communes pour la phase suivante.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 30

DATE A RETENIR (sous réserve d'une confirmation par convocation)

- Conseil Municipal : le mardi 21 novembre 2023
- Conseil Municipal : le jeudi 21 décembre 2023